

RAPPORT 2023 BPIFRANCE INVESTISSEMENT

**Rapport rédigé en application de l'article 29 de la Loi Energie
Climat, incluant les indicateurs relatifs aux exigences du
règlement européen SFDR**



SOMMAIRE

1. INFORMATIONS RELATIVES A BPIFRANCE INVESTISSEMENT SUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG	4
1.1. RESUME DE LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG.....	4
1.2. INFORMATION AUX SOUSCRIPTEURS ET CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT.....	5
1.3. ADHESION DE BPIFRANCE A DES CHARTES, CODES, INITIATIVES PRENANT EN COMPTE LES CRITERES ESG.....	6
2. MOYENS DEPLOYES PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT	7
2.1. RESSOURCES HUMAINES.....	7
2.2. RESSOURCES TECHNIQUES.....	7
2.2.1. Ressources techniques dédiées à l'analyse ESG préinvestissement.....	7
2.2.2. Ressources techniques dédiées au suivi des investissements.....	8
2.3. RESSOURCES FINANCIERES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES.....	8
3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LE FONCTIONNEMENT DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT	9
3.1. CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE.....	9
3.2. POLITIQUE DE REMUNERATION ET INTEGRATION DES CRITERES DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE.....	9
3.3. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
3.4. OBJECTIF DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES (LOI RIXAIN).....	10
4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET MISE EN OEUVRE	12
4.1. STRATEGIE D'ENGAGEMENT.....	12
4.2. PRESENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE.....	13
4.3. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT.....	13
4.4. DECISIONS EN MATIERE DE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT EN MATIERE DE DESENGAGEMENTS SECTORIELS.....	14
5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	15
5.1. TAXONOMIE EUROPEENNE.....	15
5.2. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES.....	16
6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC DES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	17
6.1. OBJECTIF DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT.....	17
6.2. OBJECTIF DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PROPRES A BPIFRANCE.....	18
6.3. METHODOLOGIE.....	18
6.4. QUANTIFICATION DES RESULTATS.....	19
6.5. ROLE ET USAGE DE L'EVALUATION DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT.....	20
6.6. CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET DE LA SORTIE DES HYDROCARBURES.....	20
6.6.1. Charbon thermique.....	20
6.6.2. Pétrole et gaz.....	20
6.7. LES EVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RESULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS.....	21
6.8. FREQUENCE DE L'EVALUATION.....	21



7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE..... 22

7.1. RESPECT DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU 5 JUIN 1992.....	22
7.2. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE	22
7.3. INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITE	23
7.3.1. Activité Grandes Entreprises	23
7.3.2. Activité Capital Investissement :.....	25
7.3.3. Activité Fonds de fonds :.....	26

8. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES..... 27

8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'EVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES ESG	27
8.1.1. En phase de <i>due diligence</i>	27
8.1.2. En phase de suivi d'investissement	28
8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT	29
8.2.1. Les critères et risques de gouvernance	29
8.2.2. Les critères et risques sociaux	29
8.2.3. Les critères et risques environnementaux	29
8.3. FREQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES.....	30
8.4. PLAN D'ACTION VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIERE ESG	30
8.5. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIERE ESG	31
8.6. UNE INDICATION DE L'EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS	31

ANNEXE 1 : TABLEAUX D'INDICATEURS RELATIFS AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES (SFDR) 32

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)....	32
INDICATEURS SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES (SFDR)	33



1. INFORMATIONS RELATIVES A BPIFRANCE INVESTISSEMENT SUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG

La société de gestion Bpifrance Investissement, filiale d'investissement en fonds propres de Bpifrance, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et en accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché.

Bpifrance exerce ces activités en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques en matière d'Investissement Socialement Responsable.

Cette politique d'investissement responsable s'exerce en cohérence :

- Avec les référentiels internationaux et avec les meilleures pratiques proactives de la place,
- Avec les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement de développement de l'économie dans un modèle durable, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des investisseurs en capitaux.

Cette politique d'intégration générale de critères ESG et d'engagements (incitations à mieux faire et accompagnement) constitue une démarche constructive, pour contribuer à la diffusion dans le monde économique de l'attention portée aux questions ESG.

1.1. RESUME DE LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

Bpifrance Investissement est :

- Un investisseur avisé opérant aux conditions de marché,
- Un investisseur patient, qui adapte son horizon d'investissement, par exemple au contexte technologique de l'entreprise, et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés,
- Un investisseur au service de l'intérêt collectif, dont les décisions sont prises non seulement en fonction de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), mais également au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française. Cet impact est évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG, les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

Bpifrance Investissement n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- Les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures (en revanche, Bpifrance Investissement peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures),
- Les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière,
- Les banques et compagnies d'assurance,
- Les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité,
- Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts,
- Les entreprises ou activités dans le secteur des énergies fossiles, selon les modalités définies dans le chapitre sur le climat,
- Les entreprises ou activité principale de fabrication ou de commerce lié à la pornographie,
- Les entreprises ou activité principale de fabrication, de stockage ou de vente du tabac¹,

¹ Incluant la vente spécialisée, dont les cigarettes électroniques



- Les entreprises ou activité principale de commerce de jeux de hasard et d'argent²,
- La production, le développement, le stockage, la distribution, la commercialisation ou l'utilisation des mines antipersonnel³, des bombes à sous-munitions⁴, des armes chimiques⁵, des armes nucléaires vendues en dehors des pays signataires du Traité de non-prolifération des armes nucléaires⁶ et des armes biologiques⁷,
- La spéculation sur les matières premières agricoles qui ont des impacts directs sur les prix alimentaires⁸.

Dans la mesure du possible, Bpifrance Investissement siège aux conseils d'administration ou organes de gouvernance des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

Bpifrance Investissement adopte une logique d'investisseur socialement responsable et promeut celle-ci auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées, conformément à sa politique d'investisseur responsable. À ce titre, dans le cadre de l'étude des projets d'investissements directs, Bpifrance Investissement prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, notamment au travers des *due diligences* Bpifrance *ad hoc*. Dans le cadre de ses activités d'investissements en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement.

En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires de son activité de fonds de fonds s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progression dans leur prise en compte des questions ESG.

12. INFORMATION AUX SOUSCRIPTEURS ET CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La doctrine d'intervention de Bpifrance, notamment dans les activités exercées par Bpifrance Investissement, est publiée sur le site du Groupe ([lien](#)), ainsi que les politiques d'investisseur responsable, de durabilité et de diligences raisonnables et le rapport annuel ([lien vers ces politiques](#)).

Les investisseurs tiers des fonds gérés par Bpifrance Investissement sont destinataires des informations précontractuelles et des rapports de gestion desdits fonds.

² Hors casinos.

³ Le traité d'Ottawa (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et encourage leur destruction. Il a été signé le 3 et 4 décembre 1997 par 122 Etats dont la France, et réunit désormais 164 Etats.

⁴ La Convention d'Oslo (ou Convention sur les armes à sous-munitions) interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de toutes les armes à sous-munitions définies comme telles. Elle a été signée le 3 décembre 2008 par 94 Etats dont la France, et réunit désormais 115 Etats.

⁵ Les armes chimiques sont définies comme tous les agents chimiques toxiques lorsqu'ils sont employés dans un but militaire, ainsi que les munitions et dispositifs spécifiquement conçus pour provoquer des dommages par l'action des produits toxiques. La convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) de 1997 Interdiction du développement, de la production, de la mise au point, l'acquisition, du stockage, la détention et le transfert des armes chimiques.

⁶ Les armes nucléaires s'appuient sur l'énergie dégagée par la fission de noyaux atomiques (uranium, plutonium ou hydrogène). Le traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1970 interdit le transfert d'armes nucléaires, et encadre celui de composants pouvant permettre de développer des armes nucléaires. Il incite néanmoins à la coopération technologique et scientifique en matière de nucléaire civil.

⁷ Les armes biologiques sont des agents microbiologiques ou autres agents biologiques, ainsi que des toxines qui ne sont pas destinés à des fins prophylactiques, de protection ou à d'autres fins pacifiques. La convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) de 1975 interdit le développement, la production, le stockage et l'acquisition d'agents biologiques et de toxines à un but militaire.

⁸ Ce sont des fonds négociables en bourse basés notamment sur les matières premières agricoles alimentaires de base et aux transactions spéculatives qui pourraient contribuer à l'inflation des matières premières agricoles de base d'origine agricole ou maritime (blé, riz, viande, soja, sucre, produits laitiers, poisson et maïs).



1.3. ADHESION DE BPIFRANCE A DES CHARTES, CODES, INITIATIVES PRENANT EN COMPTE LES CRITERES ESG

Bpifrance est engagée dans la transition écologique et énergétique des entreprises et la lutte contre le changement climatique, notamment en ayant adhéré à :

- La Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la *Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency*,
- La charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des objectifs de développement durable, les Principes de Santiago et les Principes de Poséidon.

Bpifrance soutient en outre les initiatives suivantes :

- Déploiement de la méthodologie de l'ADEME *Assessing low-Carbon Transition (ACT)*,
- Planet Tech Care pour la réduction de l'empreinte numérique,
- Membre du Carbon Disclosure Project, et de l'initiative internationale *One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF)* et en mettant en œuvre des exclusions de financement et d'investissement dans le secteur du tabac, ainsi que des exclusions de financement et investissement et des lignes d'engagement dans le secteur des énergies fossiles.

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU depuis 2010, et signataire de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les starts up et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers ESG susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

La démarche d'investissement responsable de Bpifrance est définie en cohérence avec ces référentiels d'une part, et avec ses propres orientations et objectifs d'autre part, aussi bien dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds. Elle s'inscrit :

- Dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public qui est aujourd'hui Bpifrance, modifié par la loi 2012-1559 du 31 décembre,
- Dans le respect des textes qui lui sont applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption et des conventions internationales signées par la France,
- En cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance,
- En cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance, et sa politique Climat.

Enfin, en application du *Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR* ou « Règlements *Disclosure* »), Bpifrance Investissement a publié une politique de durabilité qui décrit les modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité lors du processus de décision en matière d'investissement.



2. MOYENS DEPLOYES PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT

2.1. RESSOURCES HUMAINES

Le groupe Bpifrance compte 4 155 salariés⁹, dont 728 au sein de Bpifrance Investissement. Ce dernier s'appuie pour les sujets ESG sur des ressources internes à la société de gestion et au sein du groupe Bpifrance. Ces ressources dédiées aux thématiques ESG et supportant les équipes investissements représentaient 20,5 personnes à temps plein¹⁰ (équivalents temps plein ou « ETP ») au 31 décembre 2023.

Ces ressources ESG se répartissent au sein des équipes suivantes :

- L'équipe d'analyse ESG, composé de quatre personnes travaillant en étroite collaboration avec les équipes d'investissements. Elles agissent comme experts ESG et climat pour les analyses extra-financières pré- et post-investissements. L'équipe accompagne également les investisseurs dans le suivi de la performance ESG des participations,
- La Direction du Développement Durable et de l'ESG, composée de 6,5 ETP a la charge du pilotage et de l'animation de la réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour que Bpifrance exerce ses activités en organisme financier responsable dans ses activités. Elle appuie les métiers et des fonctions support, facilite et accompagne les plans d'actions et leur mise en œuvre sur les sujets de durabilité. Dans ce cadre, elle adapte, pour les activités de Bpifrance Investissement, la politique d'Investissement Responsable et propose les déclinaisons opérationnelles pertinentes, notamment en matière d'évolution des critères ESG,
- La Direction Climat, composée de six ETP élabore et décline la stratégie et feuille de route climatique (Plan Climat Bpifrance) à l'appui des métiers *front*,
- La Direction des risques climatiques, comptant quatre ETP, développe des outils et analyses sur les risques climatiques des entreprises et des portefeuilles investissements.

2.2. RESSOURCES TECHNIQUES

2.2.1. Ressources techniques dédiées à l'analyse ESG préinvestissement

Bpifrance a mis en place, préalablement à tout investissement, des processus de diligences raisonnables en matière d'ESG qui visent à :

- Analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise cible en ce qui concerne les défis associés au changement climatique, à la gouvernance et aux questions ESG les plus pertinentes du secteur,
- Identifier les domaines sur lesquels l'entreprise cible et l'équipe d'investissement définissent et mettent en œuvre une démarche d'amélioration que l'équipe d'investissement suit au cours de la vie de la participation.

- Capital Investissement et Innovation

Une analyse ESG approfondie est systématiquement réalisée lors de la phase de due diligence avec un focus important sur les enjeux environnementaux. Un outil digital interne d'aide à l'analyse ESG (« ESG Invest ») permet aux investisseurs, en fonction de ses caractéristiques cible (secteur d'activité, taille, etc.), d'identifier et prioriser les enjeux ESG à examiner avec l'entreprise cible. Après la collecte de données, l'outil permet d'évaluer la prise en compte de ces enjeux par le management et de dégager des axes d'amélioration. Cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers (notamment pour les plus grosses entreprises), par un audit plus complet, réalisé par des cabinets de conseil spécialisés.

- Fonds de fonds

Lors des *due diligences* effectuées, les investisseurs de Bpifrance questionne d'une part les sociétés de gestion sur leur propre politique de RSE en tant qu'entreprise et d'autre part la prise en compte des critères/enjeux ESG dans

⁹ Effectif CDI et CDD en activité au 31/12/2023, contrats d'apprentissage et de professionnalisation inclus.

¹⁰ Il est difficile de déterminer une part en pourcentage au sein de la société de gestion, ces ressources étant à cheval avec le reste du groupe.



leur métier d'investisseur. L'objectif est ici d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable des sociétés de gestion dans leurs investissements, ainsi que le déploiement de démarches de responsabilité sociétale d'entreprise, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

2.2.2. Ressources techniques dédiées au suivi des investissements

En sus du dialogue actionnarial et des échanges avec le management des entités investies, ESG Invest permet le suivi d'indicateurs ESG et des programmes d'amélioration identifiés lors de l'investissement. Par ailleurs, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la Direction du développement durable et de la RSE, puis présentés et discutés avec les équipes d'investissement. Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi chaque année par les responsables ESG (investissement et équipe Développement durable) dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest. Il permet également de collecter les indicateurs sur les principales incidences négatives, en cohérence avec les attendus réglementaires de la directive européenne « Disclosure » SFDR.

2.3. RESSOURCES FINANCIERES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INTERNES

Le montant des ressources financières ne peut être communiqué. Les ressources humaines et techniques, de réalisation des analyses ESG pré investissement, de due diligences approfondies, de suivi et dialogue actionnarial, ou d'évolution des outils ne font pas l'objet d'un suivi spécifique.

Des Guides RSE sont à la disposition des équipes investissement, ainsi que des guides pour répondre aux demandes des investisseurs sollicités par leurs participations sur des conseils pour mettre en œuvre leur démarche RSE.

Depuis 2020, Bpifrance s'est doté d'une offre de formations internes pour assurer la montée des compétences des collaborateurs sur les sujets de durabilité. avec 3 niveaux distincts : i/ acculturation (fresques, e-learning...), ii/ approfondissement (formations sur mesure par métier) et iii/ expertise (appui sur les experts internes pour en faire des relais de formation et de diffusion des bonnes pratiques au sein des métiers). Pour les niveaux ii/ et iii/, l'accent est mis sur les formations sur mesure, opérationnelle et en présentiel.

En 2023, les principales formations proposées à l'ensemble des métiers de l'investissement ont porté sur la réglementation (CSRD, SFDR, taxonomie), la stratégie environnementale et la biodiversité, la RSE et le rôle d'administrateur.

Des guides sectoriels sont également disponibles, pour aider les collaborateurs à appréhender au mieux les problématiques climatiques des entreprises et présenter risques et enjeux de transition énergétique, opportunités et solutions.

Enfin, six « grands témoins du climat » experts scientifiques, personnalités politiques, militants, acteurs de la transition à tous niveaux, enfin, sont venus partager leurs visions et expertises en digital.

En 2023, 1 042 personnes au sein du groupe Bpifrance ont été formées aux enjeux du développement durable et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dont 150 au sein de Bpifrance Investissement.



3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LE FONCTIONNEMENT DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT

La gouvernance de Bpifrance Investissement repose sur un Conseil d'administration de neuf administrateurs : six représentant ses actionnaires indirects et trois administrateurs indépendants. La société de gestion est par ailleurs dotée d'un commissaire du gouvernement et d'un comité des nominations et des rémunérations.

La prise des décisions de gestion de Bpifrance Investissement est le fait du comité exécutif (COMEX) Bpifrance, présidé par le DG de Bpifrance qui est aussi président de Bpifrance Investissement. L'ensemble des métiers du groupe sont représentés au COMEX, notamment les métiers *front*. A cela s'ajoute un Comité opérationnel (COMOP), qui réunit les responsables des activités d'investissement et des fonctions transverses sous la direction du Directeur Général Adjoint de Bpifrance Investissement.

3.1. CONNAISSANCES, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les décisions clés en matière d'investissement/désinvestissement sont prises par les comités d'investissement internes à la société de gestion. Chaque fonds géré par Bpifrance Investissement dispose de son propre comité d'investissement, règlementairement présidé par un des sept dirigeants responsables de Bpifrance Investissement agréés par l'AMF et dont les membres votants sont des collaborateurs de la société de gestion choisis pour leur expérience dans le domaine de l'investissement. Ainsi, la directrice ESG de l'équipe Capital Développement est membre votante de plusieurs comités d'investissement et le directeur exécutif Stratégie et développement durable de Bpifrance est membre votant dans les comités d'investissements indirects (Fonds de fonds). Pour les investissements réalisés sur les fonds propres du Groupe, les dirigeants responsables de Bpifrance ont, au travers de ces comités internes, un pouvoir de décision sur les tickets inférieurs à 50M€, soit la grande majorité des investissements (au-delà de ce seuil, tout projet d'investissement, préalablement validé par un comité d'investissement de la société de gestion, est soumis aux instances de gouvernance de Bpifrance Participations et Bpifrance).

Les décisions des comités d'investissement s'appuient notamment sur les analyses ESG conduites par les équipes d'investissement dans le cadre de l'instruction des projets.

Bpifrance prend des participations minoritaires en recherchant systématiquement un siège dans les instances de gouvernance. Les administrateurs nommés par Bpifrance suivent une formation, organisée en partenariat avec l'IFA (Institut Français des Administrateurs), qui comporte de nombreux modules dont un module RSE. Ce dernier est conçu pour que les administrateurs puissent aider le management de l'entreprise à intégrer les dimensions environnementales, sociales et sociétales dans son action et dans la gouvernance de l'entreprise. Sont principalement abordés, les sujets relatifs aux enjeux et à la stratégie RSE de Bpifrance, Bpifrance en tant qu'investisseur responsable et le rôle de l'administrateur au regard de ces sujets. Bpifrance Investissement sensibilise et accompagne le dirigeant, en vue d'une meilleure prise en compte par l'entreprise des enjeux de développement durable les plus pertinents pour celle-ci.

3.2. POLITIQUE DE REMUNERATION ET INTEGRATION DES CRITERES DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE

Dans sa politique de rémunération, Bpifrance Investissement rappelle que dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, et tel que prévu par le Règlement Disclosure, les collaborateurs de Bpifrance Investissement doivent se conformer aux pratiques ESG de la société de gestion et suivre la stratégie, la politique d'investissement¹¹, et les procédures et politiques de risques mises en place par la Société de gestion.

¹¹ Incluant la [politique d'investisseur responsable](#) et la [politique de durabilité](#) de Bpifrance Investissement



Bpifrance Investissement intègre ainsi dans le calcul de la rémunération variable et sa répartition de ses collaborateurs, l'ensemble des risques (passés, présents et futurs), y compris les critères de risque en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

3.3. INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de Bpifrance Investissement, le critère "Gouvernance" se manifeste par la constitution d'un Conseil d'Administration (CA) composé de membres possédant une diversité d'expériences et de compétences, y compris dans les domaines ESG/RSE. Le CA est alimenté par un Comité Climat qui est spécifiquement chargé de formuler des avis sur i) les orientations stratégiques, ii) la doctrine d'intervention, iii) les modalités d'exercice par Bpifrance de ses missions d'intérêt général et iv) la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Le CA reçoit également les avis du Comité national d'orientation¹² qui s'exprime sur les orientations stratégiques de Bpifrance, sa doctrine d'intervention, sa mission d'intérêt général et la mise en œuvre de sa stratégie en matière de transition écologique et énergétique.

3.4. OBJECTIF DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES (LOI RIXAIN)

La promotion de l'entrepreneuriat féminin est l'une des priorités de la charte RSE du groupe Bpifrance, qui porte depuis sa création une doctrine d'intervention et une action forte. Cet objectif est également celui de Bpifrance Investissement, et fait partie de sa doctrine d'investissement responsable (voir également Stratégie d'engagement). Des accords collectifs sont conclus en ce sens afin de corriger les éventuels écarts, promouvoir la mixité des équipes et des parcours professionnels. Un index égalité femme/homme est notamment publié annuellement sur le [site Bpifrance](#) avec un score de 85 points/100 pour Bpifrance Investissement. La mixité au sein des instances dirigeantes fait également partie des engagements de Bpifrance (loi Rixain) qui compte, en 2023, 35,9% de femmes au sein du comité de management général (CMG). Les effectifs féminins cadres représentent 51,3% de l'effectif total.

La part des femmes dans les comités d'investissement est de 30,1% au 31/12/2023. Un chiffre à mettre en regard de la moyenne des sociétés de gestion, évaluée en juin 2023 à 22% selon le Baromètre France Invest-Deloitte¹³. Cette mesure est importante et révélatrice des efforts engagés par Bpifrance Investissement envers la parité. Le rôle des comités d'investissement est primordial puisqu'ils sont parmi les principales instances de gouvernance opérationnelle de la Société de gestion, où se prennent les décisions clés.

Au-delà de ses propres instances de gouvernance, Bpifrance Investissement mesure la part des femmes dans les équipes fondatrices/dirigeantes des entreprises dans lesquelles il investit :

- Au moment de la décision d'ouverture d'instruction d'un projet d'investissement
- Sur le portefeuille de participations directes :

Ainsi, en 2023, les demandes d'investissement en Capital Innovation étudiées révèlent que plus de 70 % (57 % en 2022) des entreprises ont une équipe dirigeante mixte (i.e. comptant au moins une femme) et 2 % ont une équipe dirigeante 100 % féminine. Concernant ces mêmes entreprises, les femmes représentent environ 40 % (22 % en 2022) du total des effectifs des équipes de direction. Ces chiffres sont en progression par rapport à 2021, année qui ne comptait aucune entreprise dirigée par une équipe 100 % féminine. Concernant l'équipe d'investissement du Capital Innovation, celle-ci était composée de 46 % de femmes en 2023.

L'analyse genrée du portefeuille (de plus de 1 000 participations directes) réalisée à partir de l'enquête annuelle ESG 2023¹⁴ auprès des participations (60 % de taux de réponse), relève les tendances suivantes :

- Les femmes représentent en moyenne plus de 35 % des effectifs des participations répondantes ;

¹² On pourra se référer au [décret 2013-308](#) fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité.

¹³ Source : France Invest (16 juin 2023), <https://www.franceinvest.eu/parite-dans-le-capital-investissement-en-2022/>

¹⁴ Menée en 2022 ; les données pour l'exercice 2023 n'ayant pu être collectées dans les temps pour la publication du présent rapport, du fait d'un changement méthodologique.



- Les femmes représentent en moyenne 21 % des conseils d'administration des participations répondantes ;
- Les femmes représentent en moyenne 25 % des Comités Exécutifs ou de Direction des participations répondantes ;
- Plus de 65 % des participations répondantes et de plus de 50 salariés déclarent avoir calculé leur index d'égalité professionnel ;
- 11 % des participations répondantes sont dirigées par des femmes (Directrice Générale ou administratrice exécutive la plus haut placée).

L'étude sur les mandataires sociaux révèle que 14 % des participations ayant des mandataires sociaux personnes physiques ont au moins une femme représentante légale.

Au sein du portefeuille suivi par la direction Capital Innovation, essentiellement des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives, cette proportion atteint 17 %.

- Sur le portefeuille d'investissement indirect :

La collecte des données relatives à la mixité de 2023 porte sur les indicateurs à fin 2022 auprès de ses partenaires (au niveau des sociétés de gestion, et des investissements réalisés par les fonds en période d'investissement). Il ressort de cette première analyse que :

- Les équipes de gestion partenaires sont féminisées à hauteur de 41 % (38 % en 2022), dont 29 % en *Front Office* (27 % en 2022). La mixité au sein des équipes d'investisseurs est notamment infusée par la base : 41 % des chargés d'affaires et analystes sont des femmes (38 % en 2022) ;
- Sur plus de 1 600 sociétés en portefeuille indirect (1 300 en 2022), les femmes représentent 41 % des effectifs (45 % en 2022), dont 24 % dans les équipes dirigeantes (23 % en 2022) et 18 % dans les organes de gouvernance (18 % en 2022).



4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET MISE EN OEUVRE

En application de sa doctrine d'intervention, Bpifrance veille à ce que sa participation n'excède pas 50% des actions votantes ou 50% de l'ensemble des fonds propres d'une contrepartie toutes catégories d'actions confondues, et que le contrôle de la contrepartie sur une base entièrement diluée est toujours assumé par des entrepreneurs et des investisseurs provenant du secteur privé.

4.1. STRATEGIE D'ENGAGEMENT

La stratégie d'engagement de Bpifrance Investissement repose notamment sur sa présence systématique dans les instances de gouvernance de ses participations. Cette présence au cœur des entreprises est utilisée comme un levier majeur pour faire évoluer les sujets de durabilité de manière systémique et pérenne.

Les thématiques d'engagement appuyées par les équipes d'investissement Bpifrance auprès des entreprises s'articulent autour des grandes priorités stratégiques du groupe Bpifrance – réindustrialisation, transition écologique des entreprises, innovation, entrepreneuriat, digital et souveraineté – en adéquation avec les quatre priorités de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes,
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques,
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes,
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Les approches d'engagement peuvent varier selon le type d'investissements.

- Investissement direct :

Bpifrance prend en compte les critères ESG aussi bien dans l'étude des opportunités d'investissement que dans l'accompagnement des participations, notamment au regard des activités et de la taille des entreprises. Une clause ESG est ainsi systématiquement intégrée dans le pacte d'actionnaires pour formaliser l'engagement de l'entreprise sur les sujets RSE et notamment climatiques.

La représentation de Bpifrance dans les instances de gouvernance et la fréquence des échanges avec les dirigeants permettent un suivi actif des participations en vue d'appréhender la situation financière, les enjeux et les risques liés à l'activité, au secteur et à l'évolution capitalistiques des entreprises.

Bpifrance entretient un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises investies, que ce soit dans le cadre des conseils d'administration où Bpifrance siège ou au travers de réunions et échanges fréquents avec la direction de l'entreprise.

L'équipe en charge du suivi des participations échange sur les performances commerciales et financières, la mise en œuvre des stratégies d'entreprise et des plans de transformations envisagées (notamment digitaux et développement durable), l'allocation du capital et autres décisions clés permettant de contribuer à la création de valeur et la bonne maîtrise du risque.

Dans ce cadre, le dialogue régulier avec les participations intègre les performances extra-financières et les enjeux ESG, l'évolution de l'entreprise sur les enjeux ESG clés et axes de progrès définis en concertation avec le dirigeant dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Par ailleurs, Bpifrance est particulièrement attentif à l'anticipation et au suivi des controverses susceptibles d'affecter ses participations. Celles-ci peuvent entraîner des conséquences sur le risque réputationnel de Bpifrance et indirectement de ses actionnaires et des investisseurs des fonds qu'elle gère. Bpifrance s'efforce, notamment dans le cas de graves controverses, de mettre rapidement en œuvre les plans d'actions adéquats pour protéger les parties prenantes auxquelles la société de gestion est liée.

- S'agissant de l'activité Fonds de fonds, Bpifrance (souscripteur des fonds et non actionnaire des entreprises finalement investies) n'exerce qu'une influence indirecte. Bpifrance siège dans la mesure du possible aux comités consultatifs des fonds investis et s'efforce notamment de promouvoir une logique d'investisseur socialement responsable. Les sociétés de gestion partenaires prennent cependant leurs décisions d'investissement et de gestion de manière indépendante, et publient leur propre politique d'engagement actionnarial.



4.2. PRESENTATION ET BILAN DE LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote est applicable aux assemblées générales des sociétés présentes dans les portefeuilles des véhicules ou les entités d'investissement dont Bpifrance Investissement assure la gestion et/ou le conseil.

Les dispositions de la loi relative à la création de la Banque publique d'investissement, les orientations de ses actionnaires et les choix de son management ont amené le groupe Bpifrance à s'engager dans une démarche d'identification et de prise en compte de ses responsabilités au regard des trois domaines qui fondent un développement durable : l'économique, le social et l'environnemental ainsi que la gestion des conflits d'intérêts.

Bpifrance Investissement attache la plus grande importance à la mise en place et au fonctionnement effectif de modalités de gouvernance structurées, éthiques, transparentes, et attentives au respect des intérêts des parties prenantes.

Bpifrance Investissement considère comme essentiel que les sociétés évaluent les impacts stratégiques des questions liées à leur responsabilité sociale et environnementale tant en termes de risques et de réputation que de positionnement concurrentiel ou d'opportunités de croissance. Les résultats de ces analyses doivent être publiés de façon détaillée afin de permettre un dialogue sur le sujet tant avec les actionnaires qu'avec les autres parties prenantes.

Dans les cas où les rapports relatifs au développement durable sont soumis à un vote, Bpifrance Investissement peut préconiser de voter contre ou de s'abstenir si l'information présentée est considérée comme insuffisante ou inadéquate.¹⁵

En 2023, Bpifrance Investissement a voté à 43 AG sur un périmètre total de 43 AG (100%). Ces votes ont concerné les 35 sociétés cotées (26 sur Euronext, 7 sur Euronext Growth, 1 sur le Nasdaq et 1 sur le NYSE) réparties au sein des portefeuilles de 17 fonds gérés par Bpifrance Investissement¹⁶.

Aucune résolution sur des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance n'a été soumise aux AG auxquelles Bpifrance Investissement a participé en 2023.

4.3. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Bpifrance Investissement est actif pour promouvoir l'intégration ESG, d'une part dans les associations professionnelles françaises, et, d'autre part, auprès des entreprises. Bpifrance Investissement participe ainsi à plusieurs groupes de travail de France Invest, intervient régulièrement à des conférences, participe à des interviews et publications.

La sensibilisation et le soutien des entreprises sur les enjeux ESG reposent sur plusieurs piliers :

- Les événements et interviews

Organisés par Bpifrance ou Bpifrance participant, ils permettent de porter la vision de la RSE concrète et facteur de transformation de l'entreprise, pour répondre aux attentes et prendre sa part des grands enjeux environnementaux et sociaux.

- L'accompagnement

Bpifrance met à la disposition des entreprises des contenus (ex : guides RSE, webinaires) et une large offre d'accompagnement et de diagnostics. Plus de détails, notamment sur les actions et outils visant les enjeux du climat, sont disponibles dans la section 8.4)

Bpifrance Investissement aide notamment ses participations à construire et suivre un plan d'actions ESG. Les équipes échangent avec les responsables RSE de ses participations pour les aider dans leur démarche et leur proposer des offres d'accompagnement.

Bpifrance Investissement accompagne les administrateurs de ses participations en les sensibilisant et les formant aux enjeux climatiques. Bpifrance pousse par ailleurs les instances de gouvernance de ses participations à mettre à l'agenda du conseil les enjeux ESG & climatiques tous les ans a minima, à la fois en tant que tel et dans le cadre d'autres discussions, notamment sur l'évaluation des risques et l'évaluation des dirigeants. Les administrateurs nommés par Bpifrance Investissement prennent une part active aux

¹⁵ Politique de vote de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/ethique-conformite>

¹⁶ Un vote pour deux fonds à une même AG comptera pour deux AG, chaque fonds pouvant voter différemment en fonction de l'intérêt des souscripteurs par exemple.



discussions sur les sujets ESG au sein des instances de gouvernance des participations. Enfin, Bpifrance Investissement cherche également à introduire dans la rémunération variable des dirigeants une incitation à la performance climatique mesurée selon des critères spécifiques et quantifiables.

- Les actions de sensibilisation et de formation des entreprises à la RSE

Des programmes menés avec cinq partenaires principaux, en mode digital, sont proposés aux entreprises, pour les amener à mettre en place et structurer leur démarche RSE, en appui avec des réseaux d'entreprises et partenaires.

4.4. DECISIONS EN MATIERE DE STRATEGIE D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT EN MATIERE DE DESENGAGEMENTS SECTORIELS

En décembre 2022, Bpifrance Investissement et le groupe Bpifrance ont fait évoluer certains éléments de la politique d'exclusion dans des investissements et financements qu'ils considèrent incompatibles avec les valeurs et les objectifs qu'ils cherchent à atteindre. Cette liste d'exclusions indique les activités que celui-ci se refuse de financer ou dans lesquelles il se refuse d'investir, du fait d'exigences normatives ou de critères d'ordre environnementaux, éthiques ou sociaux découlant des engagements ESG.

Ainsi, les principales évolutions concernent les activités exclues suivantes :

- Entreprises ou activité dans le secteur des énergies fossiles, selon les modalités définies dans le chapitre 5 (nouveau : seuils rabaissés pour les activités liées au charbon thermique ; nouveau périmètre pour le pétrole et le gaz naturel),
- Entreprises ou activité principale de fabrication ou de commerce lié à la pornographie (nouveau),
Entreprises ou activité principale de fabrication, de stockage ou de vente du tabac (nouveau : élargissement de la chaîne de valeur ; inclusion de cigarettes électroniques),
- Entreprises ou activité principale de commerce de jeux d'argent (nouveau),
- Les spéculations sur les matières premières agricoles qui ont des impacts directs sur les prix alimentaires (nouveau).

L'exclusion concernant les entreprises impliquées dans la production, le développement, le stockage, la distribution, la commercialisation ou l'utilisation d'armes non-conventionnelles n'a pas évolué en 2022.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en application en juillet 2023.

5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1. TAXONOMIE EUROPEENNE

Bpifrance présente ici la part des encours concernant les activités éligibles et alignées aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie". Celui-ci prévoit un système de classification permettant de déterminer si une activité d'une entreprise peut être considérée comme « durable ».

Concernant les sociétés financières, une application progressive du reporting taxonomie a été prévue avec la publication d'un reporting annuel se focalisant sur l'éligibilité des activités à la taxonomie dans les publications 2022 et 2023 portant sur les exercices 2021 et 2022, et un reporting s'étendant à l'alignement des activités à la taxonomie à compter de la publication en 2024 portant sur l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions 10.2 du règlement délégué « Article 8 », depuis janvier 2022 et pendant 2 ans, les établissements de crédit ont publié dans leur DPEF, des indicateurs spécifiques ainsi que des informations narratives contextuelles au titre du reporting d'éligibilité.

À compter de la publication 2024 portant sur l'exercice 2023, se rajoute au reporting d'éligibilité, celui d'alignement et qui comprend notamment la publication du « Green Asset Ratio » (GAR), indicateur clé reflétant la part des actifs et investissements finançant des activités alignées à la taxonomie européenne, sur l'ensemble des actifs couverts.

(en GCA)	Part de l'actif total éligible à la taxonomie		Part de l'actif total non éligible à la taxonomie		Part de l'actif total aligné à la taxonomie	
	CA	CAPEX	CA	CAPEX	CA	CAPEX
Numérateur	5 927 490 855	6 247 492 816	6 512 552 022	6 192 550 061	970 807 374	1 912 411 864
Dénominateur	26 591 919 000					
Ratio	22%	23%	24%	23%	4%	7%

GCA : Gross Carrying Amount

(en GCA)	Part de l'actif total non aligné à la taxonomie		Part Non NFRD
	CA	CAPEX	
Numérateur	11 469 235 503	10 527 631 013	14 151 876 123
Dénominateur	26 591 919 000		
Ratio	43%	40%	53%

GCA : Gross Carrying Amount

Les indicateurs réglementaires des activités éligibles, alignées et non éligibles à la taxonomie sont relativement faibles comptes tenus : de l'exposition sur des contreparties non assujetties à NFRD qui traduit l'importance du positionnement de Bpifrance Investissement sur des entreprises non cotées et des PME/TPE/ETI, essentiellement françaises, dont les activités ne peuvent en conséquence être prises en compte dans les activités, éligibles ou non, quelle que soit leur nature, aux objectifs d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

Pour davantage de contexte sur les éléments taxinomiques européens du groupe Bpifrance, on pourra se reporter à la section 3.7.10 Taxonomie et activités de Bpifrance, dans le [Document d'enregistrement universel 2023](#).



5.2. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Au 31 décembre 2023, Bpifrance Investissement ne détient dans ses portefeuilles aucune entreprise présente dans l'une ou l'autre des listes GOGEL (*Global Oil & Gas Exit List*) ou GCEL (*Global Coal Exit list*) de l'ONG Allemande *Urgewald*, laquelle fait référence dans le secteur financier.

Seul 0,78% de son actif total (51,95 Md€) peut être relié au secteur des énergies fossiles. Ces investissements concernent deux entreprises : l'une dans le domaine de la production électrique ayant encore une partie de sa production utilisant le charbon (en cours de conversion totale vers la biomasse, en accord avec nos politiques charbon et notre engagement envers les accords de Paris) ; l'autre dans le secteur de l'ingénierie et des services technologiques pour le secteur de l'énergie, pouvant inclure des énergies fossiles (entreprise pivotant vers les énergies renouvelables et les solutions de décarbonation industrielles).



6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC DES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Bpifrance accompagne et soutient la transition écologique et énergétique des entreprises, avec la mise en œuvre d'un « Plan Climat » qui fixe les ambitions du groupe de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en amenant les entreprises à réduire leurs impacts et engager leur adaptation. Lancé en septembre 2020 à la suite du Plan de Relance officialisé par le Gouvernement, il repose sur les trois piliers suivants :

- Accélérer la transition des entreprises avec un continuum unique mêlant financement et accompagnement,
- Accompagner le développement des énergies renouvelables et contribuer à la croissance de champions internationaux,
- Financer et accompagner massivement l'innovation dans les Greentechs et dans les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la transition énergétique et écologique.

Le Plan Climat est ainsi au cœur de la mission de Bpifrance, et naturellement de celle de Bpifrance Investissement.

Après plus de 3 ans de déploiement réussi, le Plan Climat porte aujourd'hui plusieurs lignes de force sur lesquelles s'appuyer pour augmenter les ambitions et accélérer la transition écologique des entreprises françaises. Depuis son lancement, 20,3Md€ ont été déployés par le Groupe Bpifrance¹⁷. Le soutien de Bpifrance à la Transition Écologique et Énergétique s'élève à 7,1 Md€ en 2023 (contre 5,8 Md€ en 2022). D'ici à 2028, le groupe Bpifrance ambitionne d'injecter près de 35 Md€ supplémentaires pour la transition écologique et énergétique et d'accélérer la mise en transition de 20 000 entreprises.

6.1. OBJECTIF DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur minoritaire n'excluant pas, par principe, d'investir dans des sociétés sur la base de leur performance RSE initiale, Bpifrance n'a pas la possibilité de s'engager à fixer des objectifs précis de décarbonation à la plupart de ses participations. Bpifrance a donc choisi de se fixer des objectifs de décarbonation des entreprises davantage en phase avec sa mission d'intérêt général, soit les éléments de son Plan climat, détaillés ci-avant (financement et investissements massifs, diagnostics et accompagnement, soutien aux offreurs de solution et producteurs d'énergie renouvelable) et renouvelés en 2023. Aussi :

- L'atténuation du changement climatique est systématiquement abordée dans les pactes d'actionnaires et les plans d'actions de toutes les sociétés dans lesquelles Bpifrance investit. Celles-ci s'engagent sur des actions et/ou des indicateurs à mettre en place pour démarrer ou poursuivre sa décarbonation selon son niveau de maturité. Dans ce cadre Bpifrance s'engage à ce que 100% des nouvelles participations¹⁸ aient réalisé un bilan carbone dans les 12 mois suivants l'investissement de Bpifrance¹⁹.
- La mesure de l'empreinte carbone de chaque participation permet ensuite d'identifier les principaux leviers de réduction d'émissions et, en fonction de la maturité de l'entreprise, définir une trajectoire compatible avec les accords de Paris qui sera suivie par le représentant de Bpifrance dans les conseils d'administration.
- Sur les plus grandes participations de Bpifrance, qui représentent l'essentiel des émissions de la société de gestion, Bpifrance encourage la mise en place d'une feuille de route climat associée à des objectifs précis et la prise en compte de cette feuille de route dans les rémunérations. Bpifrance réalise également un suivi annuel des trajectoires de décarbonation fixées par ces sociétés et une analyse de déviation entre ces trajectoires et 1/ les scénarios permettant de respecter les accords de Paris et 2/ les performances de l'entreprise²⁰,
- Sur l'ensemble du portefeuille, Bpifrance réalise un suivi régulier du niveau d'avancement des participations en ce qui concerne l'atténuation climatique. Bpifrance propose des formations et accompagne les

¹⁷ A fin décembre 2023

¹⁸ Entreprises ayant plus de trois années d'ancienneté

¹⁹ La durée de 12 mois pourra être allongée pour les entreprises *early-stage*

²⁰ Pour des raisons de confidentialité, ces informations ne peuvent pas être rendues publiques



participations via plusieurs outils (diagnostics, missions de conseil) adaptés à différents niveaux de maturité et différents enjeux,

- En tant qu'actionnaire minoritaire actif, Bpifrance s'engage à assurer que les enjeux climatiques et la définition d'une feuille de route soient discutés en conseil d'administration ou conseil de surveillance au moins une fois par an et à entretenir un dialogue régulier avec les dirigeants.

6.2. OBJECTIF DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PROPRES A BPIFRANCE

Le groupe Bpifrance s'est également doté d'objectifs propres de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre opérationnelles (scopes 1, 2 et 3 amont/fournisseurs). Les deux objectifs à horizon 2030, par rapport à 2022 :

- -40 % sur les scopes 1 et 2,
- Une amélioration de la granularité des données du scope 3 d'ici à 2024 afin d'établir un plan de réduction clair et suivable dans le temps.

Afin d'y parvenir, Bpifrance a identifié 6 secteurs prioritaires pour réduire ses émissions propres : l'immobilier, la gestion des déchets, la mobilité, l'informatique, les achats et l'événementiel. Depuis 2022, des actions ont été mises en place sur chacun de ces axes :

- Immobilier : Bpifrance a ainsi débuté les audits énergétiques de chacun de ses sites, réduit le niveau de climatisation et de chauffage, a installé un éclairage LED,
- Sur la mobilité, Bpifrance a également déployé un nouveau catalogue de véhicules moins polluants
- Concernant l'informatique, Bpifrance propose désormais des téléphones double interface (professionnelle et personnelle), ou encore allongé la durée de rotation des terminaux d'un an, et reconditionné 450 ordinateurs, via une entreprise adaptée, qui emploie au minimum 55 % de personnes en situation de handicap.
- Côté gestion des déchets, Bpifrance a réduit l'impact des pauses café via l'installation de machines à café à grain et la suppression des gobelets grâce à la distribution de mugs. Bpifrance a installé des fontaines à eau dans les restaurants d'entreprise afin de réduire l'usage de canettes et bouteilles d'eau, et proposé des contenants en verre consignables pour les repas à emporter.
- Bpifrance a par ailleurs calculé le bilan carbone de l'événement BIG, mené des actions pour réduire ce dernier, et fait labelliser Jour E comme événement responsable.

Parallèlement, Bpifrance a entamé un processus de sensibilisation des collaborateurs via l'atelier de la Fresque du Climat, qui compte aujourd'hui plus de 3 500 participants en interne, enrichi par des « défis climat ». L'Académie du Climat a été ouverte en parallèle afin de former les différents métiers aux enjeux environnementaux, en incluant des modules d'approfondissement et même certifiants (cf. infra, section 2.3).

6.3. METHODOLOGIE

A défaut de pouvoir s'engager à fixer des objectifs de décarbonation aux entreprises investies (cf. supra), Bpifrance s'est engagé à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export), sur les trois *scopes*.

Un premier exercice d'évaluation avait été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 avec l'appui de consultants externes. Cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

L'empreinte carbone est estimée selon une méthodologie « *bottom-up* » intégrant l'information déclarée par les entreprises lorsque celle-ci est disponible. Elle est calculée de manière granulaire « ligne à ligne » en intégrant des



indicateurs de positionnement sectoriel ainsi que des données de bilan de chaque entreprise financée ou investie. Le périmètre d'estimation couvre l'entièreté des activités de financement, d'investissement, ainsi que l'assurance export, sur les trois scopes d'émissions. La méthodologie adoptée est conforme aux meilleures pratiques sectorielles et aux recommandations de place, telles que détaillées dans la méthodologie commune sur la mesure de l'empreinte carbone de la Fédération Bancaire Française. Par ailleurs, Bpifrance calcule et publie l'empreinte carbone qui lui est imputable, sur les scopes 1 et 2 des entreprises cotées investies en direct. L'empreinte carbone imputable à Bpifrance est calculée au prorata de son taux de détention dans les entreprises concernées, sur les émissions publiées par les entreprises cotées investies, ramené au millier d'euros brut investi, non corrigées des variations de périmètres.

6.4. QUANTIFICATION DES RESULTATS

Empreinte carbone du périmètre coté

	2021	2022
Nombre de sociétés pour lesquelles les données carbone ont pu être collectées	26	24
Émissions scope 1+2 (tCO2e)	47 457 896	47 075 084
Intensité carbone moyenne (tCO2eq/M€CA)	184	145
Émissions scope 1+2 imputables à Bpifrance (tCO2e)	ND	125 970

Ces travaux sont complétés, pour les Grandes Entreprises, par une analyse des engagements pris en matière de trajectoire de réduction de leurs émissions, en vue de définir une trajectoire d'empreinte carbone de ce portefeuille pour la société de gestion.

Cette analyse a été spécifiquement menée sur le Fonds Lac1²¹, en conformité avec sa politique d'engagement actionnarial.

La maturité des entreprises Capital Investissement ainsi que la disponibilité de données quantitatives d'émissions ont par ailleurs été évaluées dans le cadre de l'enquête annuelle ESG menée en 2023 sur l'année civile 2022 auprès des entreprises investies en direct (l'enquête annuelle sur l'année civile 2023 n'est pas disponible au moment de la publication du présent rapport).

Il en ressort un niveau croissant d'entreprise ayant procédé à une mesure de leurs émissions de gaz à effet de serre, avec une prise en compte du scope 3 assez important ; voir le tableau ci-dessous.

Indicateurs environnementaux	2021	2022
<i>Taux de réponse</i>		55%
Part des entreprises répondantes ayant une politique environnementale formalisée	48%	37%
<i>Dont part ayant formalisé une politique de réduction des gaz à effet de serre</i>	45%	28%
<i>ET dont part ayant défini des objectifs spécifiques, quantifiés et datés de réduction des émissions de GES</i>	20%	28%
Part des sociétés répondantes ayant déjà procédé à une évaluation de leur empreinte carbone -partielle ou totale- :	33%	49%
<i>Dont part l'ayant fait partiellement (l'un des scopes, ou deux combinés)</i>	63,0%	26%
<i>Dont part l'ayant fait sur les scopes 1, 2 et 3</i>	37,0%	74%
Part des sociétés n'ayant procédé à aucune évaluation de leur empreinte carbone	67%	51%

²¹ Pour plus de détail, se référer à la page [Lac1 | Bpifrance](#)



6.5. ROLE ET USAGE DE L'EVALUATION DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Les calculs d'empreinte carbone et surtout les résultats de la campagne ESG annuelle permettent d'avoir une perspective sur l'évolution des pratiques des entreprises concernant les questions du climat. Ces informations permettent également d'orienter les discussions avec les entreprises – Bpifrance Investissement jouant un rôle dans les conseils d'administration – en abordant ces questions et en proposant des pistes de progrès (voir les solutions offertes par Bpifrance en section [Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques en matière ESG](#))

6.6. CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET DE LA SORTIE DES HYDROCARBURES

En 2023, Bpifrance Investissement et le groupe Bpifrance ont déployé leur nouveau positionnement vis-à-vis des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, sur les bases des critères présentés dans le rapport 2022 et rappelés ci-dessous. Ces politiques sectorielles concernent tout le périmètre d'intervention de Bpifrance Investissement. Une ambition réhaussée pour le secteur pétrole et gaz a été actée début 2024 et sera présentée dans le prochain rapport. Les travaux réalisés sur les suivis de trajectoires carbonees et présentés dans la section 6.1 figurent également dans les éléments d'évolution de la Société de gestion sur le sujet du Climat.

6.6.1. Charbon thermique

Concernant le charbon thermique, le Groupe Bpifrance a abaissé le seuil d'exposition des entreprises cibles de 10 % à 5 % du CA. Il rejoint en cela les standards les plus exigeants tout en soutenant les acteurs en voie de sortie complète du charbon. La politique sectorielle s'énonce désormais ainsi :

« Bpifrance s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements et financements nulle d'ici 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Bpifrance exclut ainsi de ses portefeuilles d'investissements et de financements :

- Les sociétés dont l'activité est exposée à plus de 5 % du CA au charbon thermique,
- Les sociétés développant de nouvelles centrales au charbon (seuil 300 MW de nouvelles capacités), ou de nouvelles mines et infrastructures dédiées au charbon,
- Les sociétés minières dont le volume de production annuel de charbon thermique dépasse les 10 Mt,
- Les fournisseurs d'énergies dont la capacité de production électrique à partir de charbon dépasse 10 GW. »

6.6.2. Pétrole et gaz

La politique Bpifrance pour ce secteur s'énonce ainsi :

« Concernant les énergies non conventionnelles, Bpifrance s'engage à atteindre avant 2050 une exposition nulle aux hydrocarbures non conventionnels et à réexaminer régulièrement cette date de sortie afin de l'avancer. Il exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements :

- Les sociétés²² ²³ générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir des hydrocarbures non conventionnels : sables bitumineux, ressources issues de l'Arctique ou de la fracturation hydraulique, excepté lorsqu'un financement est ciblé sur un projet ou une filiale dédiée aux énergies renouvelables,
- Le financement en direct des infrastructures et projets d'exploration dédiés à ces hydrocarbures non conventionnels.

²² Hors sociétés fournisseurs de produits et services (dites « parapétrolières »).

²³ Hors *Green Bonds*, *Sustainable Bonds*, *Social Bonds* et hors sociétés principalement dédiées au transport, stockage et distribution de gaz en France et les pays frontaliers dont l'activité est régulée, les obligeant à une non-discrimination de l'accès à leurs infrastructures.



Concernant l'encadrement du pétrole et du gaz conventionnels, Bpifrance exclut de ses portefeuilles d'investissements et de financements directs :

- Le développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers (upstream)²⁴,
- Les infrastructures de transport associées²⁵ à ces nouveaux projets. »

6.7. LES EVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RESULTATS ET DES CHANGEMENTS INTERVENUS

Pas de changements additionnels à ceux déjà évoqués précédemment dans le rapport.

6.8. FREQUENCE DE L'EVALUATION

La fréquence de collecte de l'information est annuelle, lors de la campagne ESG auprès des participations Bpifrance et lors de la publication des documents d'enregistrement universel des participations cotées.

²⁴ A l'exception d'une entreprise qui développe, en France, des gaz de mine, permettant de diminuer les émissions de méthane des anciennes mines de charbon.

²⁵ Une infrastructure est dite associée à un projet si les conditions suivantes sont remplies : (a) elle est significativement liée au projet, (b) elle est réalisée dans une temporalité liée au projet, (c) le projet n'est pas viable sans elle et (d) elle ne serait pas réalisée sans le projet.



7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

En 2021 et 2022, la prise de conscience des enjeux liés à l'érosion de la biodiversité s'est accélérée avec la tenue de plusieurs grands rendez-vous internationaux (*One Planet Summit for Biodiversity*, Congrès mondial de la nature de l'UICN, Convention sur la diversité biologique du Kunming).

En 2019 déjà, le rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), équivalent du GIEC pour la biodiversité, alertait sur la rapidité et l'ampleur de l'érosion de la biodiversité, estimant qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction.

La biodiversité fournit de nombreux services gratuits aux entreprises, appelés services écosystémiques. Par leurs activités, les entreprises exercent des pressions sur la biodiversité, qui contribuent à la dégradation de ces services écosystémiques, induisant ainsi un risque pour leurs activités. En effet, le rapport *Nature Risk Rising*, produit par le Forum économique mondial avec PwC, estime que plus de 50 % du PIB mondial dépend fortement ou modérément des services fournis par la nature.

Bpifrance entend accompagner l'ensemble des clients à répondre à ces nouvelles contraintes et à se saisir des opportunités de transformation permettant de mieux préserver et restaurer la biodiversité.

7.1. RESPECT DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU 5 JUIN 1992

Bpifrance est partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050, et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive depuis 2016 et membre du comité de pilotage « Entreprises Engagées pour la Nature – act4nature France ».).

7.2. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION A LA REDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

L'action de Bpifrance viendra répondre à trois grands enjeux :

1. Communiquer activement sur les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la biodiversité pour les acteurs économiques, afin de contribuer à une prise de conscience généralisée et à un passage à l'action,
2. Soutenir nos clients dans la compréhension des enjeux biodiversité liés à leur activité et leur prise en compte dans leurs modèles d'affaires,
3. Aider nos clients à identifier les risques, diagnostiquer les liens de dépendance et mesurer leur impact sur la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, Bpifrance mettra en place plusieurs actions concrètes :

- Renforcement des actions de communication pour sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux, impacts, implications réglementaires, risques et opportunités liés à la biodiversité,
- Mise à disposition d'outils pour permettre aux clients de mieux comprendre les enjeux de la biodiversité liés à leur activité et à leurs modèles d'affaires,
- Proposition d'offres d'accompagnement intégrant les enjeux de la biodiversité. Bpifrance intégrera les enjeux biodiversité dans les offres d'accompagnement lorsque cela est pertinent, et Bpifrance instruira la création d'un diagnostic Biodiversité pour aider ses clients à identifier les risques, diagnostiquer les dépendances, et mesurer leur impact sur la biodiversité,
- Déploiement par nos équipes d'une stratégie de dialogue et d'accompagnement avec les participations sur les secteurs à forts enjeux de biodiversité, ainsi qu'avec les fonds partenaires.

En la matière, l'engagement de Bpifrance se veut global. Bpifrance sensibilisera et formera activement ses employés aux enjeux de la biodiversité, réduira les impacts opérationnels de son fonctionnement, et s'efforcera d'améliorer la



mesure des impacts sur la biodiversité de ses activités afin de contribuer à une meilleure intégration de ces enjeux dans ses pratiques et décisions tout améliorant la maîtrise de ses risques.

En capitalisant sur ces initiatives, Bpifrance contribuera activement aux travaux de place, aux côtés de ses pairs et en cohérence avec les ambitions du Groupe Caisse des Dépôts.

En 2023, Bpifrance a formalisé sa feuille de route Biodiversité, conformément aux engagements pris dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030. Les 10 axes de travail de cette feuille de route sont inscrits dans son plan stratégique et font l'objet d'une revue annuelle et d'un suivi par le comité exécutif.

Axes	Exemples de réalisations
Sensibiliser et former les salariés aux enjeux biodiversité	Fresque de la biodiversité (15 fresques, 138 pers.), formations (dont 100% des Chargés de Coordination Climat Régionaux)
Améliorer la connaissance interne sur les liens entre la biodiversité et les activités et les portefeuilles de Bpifrance	Intégration de la biodiversité dans les outils métiers financement et investissement (Indice de Maturité Climat, ESG Invest)
Améliorer la maîtrise des risques liés à la biodiversité	Démarrage des travaux pour un indicateur de risque biodiversité. Mesure de l'empreinte biodiversité des sociétés cotées (BIA GBS)
Renforcer les actions de communication en faveur de la biodiversité pour sensibiliser les dirigeants	Ateliers et conférences biodiversité dans les événements Bpifrance (Jour E et BIG notamment)
Mettre à disposition de nos clients des outils pour mieux comprendre la biodiversité	Mise à disposition de contenus et organisation d'évènements (en particulier Coq Vert)
Proposer à nos clients des offres d'accompagnement intégrant les enjeux biodiversité	Partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité pour le développement d'une offre d'accompagnement de type Diag sur la Biodiversité
Proposer un dispositif dédié pour nos participations et nos fonds partenaires	Intégration de la biodiversité dans l'outil ESG Invest pour le suivi des participations détenues en direct par Bpifrance
Réduire les impacts opérationnels du fonctionnement interne	Actions embarquées dans le Plan climat (0 plastique à usage unique par ex.)
Soutenir financièrement la protection et la restauration de la biodiversité	Participation financière au fond Nature 2050
Faire connaître et reconnaître les actions de Bpifrance	Signature du Finance for Biodiversity Pledge Copilotage du GT France Invest & Présidence de la Commission Biodiversité AFNOR

7.3. INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITE

7.3.1. Activité Grandes Entreprises

En tant que membre du Club B4B+ (Business for Positive Biodiversity), Bpifrance a choisi d'utiliser la méthodologie Biodiversity Impact Analytics du Global Biodiversity Score (BIA-GBS), pour mesurer l'empreinte biodiversité de son portefeuille coté. L'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises du portefeuille a été réalisée sur la base d'informations publiques d'une part et d'entretiens dédiés avec les représentants de chacune des entreprises d'autre part.

Pour plus d'information sur le GBS, voir :



<https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/global-biodiversity-score-update2021-cahier18/>

Méthodologie

L'outil BIA-GBS™, développé par Carbon 4 Finance (C4F), utilise des données financières (actifs par actifs) de C4F et des données de biodiversité de l'outil Global Biodiversity Score (GBS) qui a été créé par CDC-Biodiversité. L'empreinte biodiversité est quantifiée en MSA.km² (Mean Species Abundance). Un impact de 1km² équivaut à l'artificialisation de 1km² de surface non perturbée.

Les BIA-GBS calculent séparément les impacts statiques et les impacts dynamiques. Les impacts statiques représentent tous les effets persistants qui demeurent dans le temps. Ils peuvent résulter des pressions spatiales (utilisation des terres, fragmentation, empiètement) liées aux installations existantes et de l'effet persistant (et constant) de la pollution passée qui continue d'avoir un impact sur la biodiversité. Les impacts dynamiques sont causés par des changements, des consommations ou des restaurations au cours de la période évaluée.

Une analyse de dépendance aux services écosystémiques est également réalisée, laquelle évalue l'exposition aux risques physiques de la biodiversité. Celle-ci est calculée à partir des secteurs d'activités de l'entreprise (scope 1), ainsi que les ceux de sa chaîne de valeur amont (scope 3 amont), selon leur dépendance à 21 services écosystémiques.

Résultats pour le portefeuille coté de Bpifrance Investissement

Score d'alignement dans le cadre de l'article 29 LEC, alinéa 7°

Au niveau d'une entreprise et d'un portefeuille, les objectifs de la CBD peuvent être traduits comme une diminution de l'intensité de l'impact statique en MSA.km² par euro de chiffre d'affaires.

La méthode utilisée pour évaluer la situation d'un portefeuille par rapport à ces objectifs est la méthode de convergence. Dans cette méthode :

- Des intensités statiques cibles (terrestre et aquatique) sont définies par secteur.
- Les entreprises dont les deux intensités, aquatique et terrestre, sont supérieures à l'intensité cible doivent converger vers cette intensité.
- Les autres entreprises sont considérées comme n'ayant pas d'effort à produire.

Ici, le score est mesuré pour 2022 : il permet ainsi de connaître la part du portefeuille coté de Bpifrance investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur à date. La part non-alignée correspond à des entreprises qui devraient chercher des solutions de substitution de leur activité à court-terme.

Ce score doit être complété par un score prévisionnel pour 2030 et 2050, mais le manque de données sur les objectifs et les trajectoires biodiversité des entreprises ne nous permet pas à ce stade de faire ces projections.

Le benchmark utilisé est l'indice SBP120, considéré comme le plus pertinent et proche de l'univers d'investissement du portefeuille coté Bpifrance.

Méthodologie de convergence, score 2022*	
Portefeuille coté Bpifrance	Benchmark (SBP120)
95,9	85,7

* dernière période disponible par Carbon4 finance.

Le portefeuille coté de Bpifrance présente ainsi un score d'alignement supérieur à son benchmark, soit une part plus importante d'entreprises investies dont les deux intensités statiques sont inférieures à la moyenne de leur secteur.

Impact biodiversité financé par le portefeuille coté Bpifrance (MSA.km²)

	Dynamique	Statique
Aquatique	0,9	111,6
Terrestre	54,9	1 538,7

SOURCE : BIA-GBS™ DATABASE. GBS 1.1.0, 02/22, CARBON4 FINANCE



L'impact terrestre dynamique équivaut à 10 262 terrains de football, tandis que l'impact terrestre statique équivaut à 14,6 fois la taille de Paris.

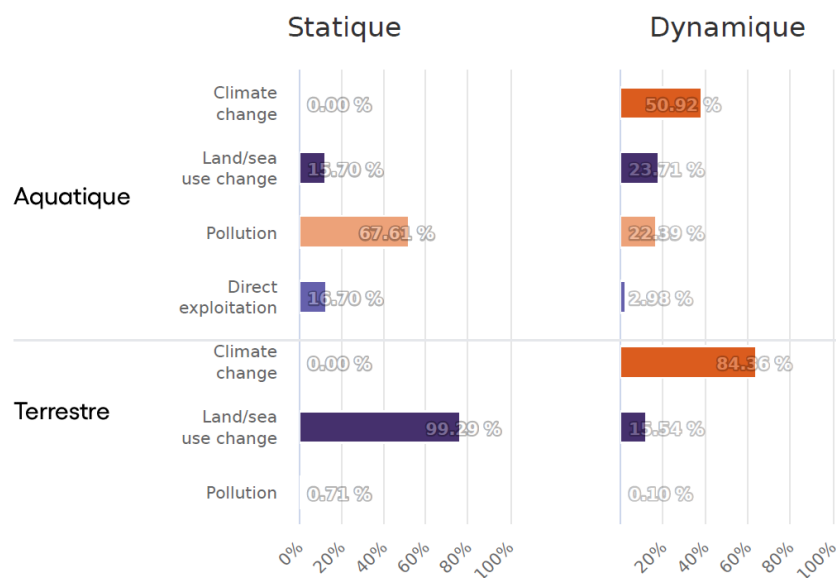
Intensité d'impact biodiversité du portefeuille coté Bpifrance (MSA.m²/k€ investis)

	Portefeuille coté Bpifrance		Benchmark (SBP120)	
	Dynamique	Statique	Dynamique	Statique
Aquatique	0,0	5,9	0,1	5,9
Terrestre	2,9	82,0	3,5	86,8

SOURCE : BIA-GBS™ DATABASE. GBS 1.1.0, 02/22, CARBON4 FINANCE

L'intensité d'impact du portefeuille coté est légèrement inférieure à celle du benchmark (impacts terrestres).

Répartition de l'impact du portefeuille coté Bpifrance par pression IPBES



SOURCE : BIA-GBS™ DATABASE. GBS 1.1.0, 02/22, CARBON4 FINANCE

Les graphiques ci-dessus montrent la ventilation détaillée de l'impact sur la biodiversité par pression pour les catégories comptables statiques et dynamiques, ainsi que les domaines terrestre et aquatique (eau douce uniquement).

La pression d'exploitation directe apparaît minoritaire dans les résultats. Cela est dû à un recoupement partiel entre les pressions d'occupation des sols et celles d'exploitation directe dans le GBS.

7.3.2. Activité Capital Investissement :

Des travaux sont également engagés, dans le cadre d'un groupe de travail dédié au sein de la Commission Sustainability de France Invest avec CDC Biodiversité, sur la définition d'une méthodologie d'évaluation de l'empreinte biodiversité des portefeuilles majoritairement constitués de PME, pour lesquelles aucune donnée n'est disponible.

Les enjeux biodiversité sont pris en compte dans les analyses ESG pré investissement pour identifier les risques et pouvoir sensibiliser les entreprises à ce sujet.

Les réponses des entreprises à la campagne d'enquête ESG annuelle menée en 2023 sur l'année 2022 dénotent un faible niveau de prise en compte des enjeux, et la nécessité d'une sensibilisation et d'un accompagnement pour leur prise en compte :



Indicateurs biodiversité	2021	2022
Part des entreprises répondantes ayant formalisé une politique en matière de préservation de la biodiversité (engagements et objectifs)	30/190 répondantes	24/284 répondantes
Part des entreprises répondantes ayant réalisé une évaluation de son impact en termes de "biodiversité"	2%	8%

Compte tenu d'un changement de la méthodologie de collecte de l'information, les données pour l'exercice 2023 n'ont pu être collectées dans les temps pour permettre leur publication dans le présent rapport.

7.3.3. Activité Fonds de fonds :

Une réflexion est en cours pour encourager l'amorçage de la prise en compte des enjeux de biodiversité par les Fonds Partenaires de Bpifrance.

Bpifrance Investissement n'a donc pas déterminé d'objectifs chiffrés d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité.



8. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES ESG

Bpifrance Investissement applique des critères relatifs à des politiques d'exclusion et des lignes sectorielles (voir la section 1.1 sur la démarche générale de Bpifrance Investissement) et au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Bpifrance Investissement a également défini les principales incidences négatives potentielles en matière de durabilité au regard de ses priorités RSE, de sa politique d'investissement responsable et de ses engagements.

Au-delà du respect des critères d'exclusion sectoriels définis au regard de leurs risques spécifiques, les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement de Bpifrance Investissement.

8.1.1. En phase de *due diligence*

INVESTISSEMENT DIRECT

En phase de *due diligence*, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux ESG » de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille ou à l'aide d'une *due diligence* ESG externe.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration ou de tout autre organe de gouvernance. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise.

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des thématiques de la CSRD et des priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance.

Cet outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise étudiées, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise. Après collecte des données auprès de l'entreprise, l'outil permet d'évaluer la prise en compte de ces enjeux, et de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès – est intégré dans le memorandum d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de d'identifier des bonnes pratiques d'entreprises. Une clause ESG est intégrée systématiquement dans le pacte d'actionnaires pour formaliser l'engagement de l'entreprise sur les sujets RSE et notamment climatiques.



FONDS DE FONDS

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion.

Avant l'investissement, elle réalise des due diligences ESG d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, et d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Elles ont pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion dans ses investissements et d'apprécier le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions de gouvernance, d'égalité professionnelle et environnementales, en cohérence avec les quatre priorités de la Charte de Développement Durable de Bpifrance.

La note ESG est intégrée à la note d'investissement et fait partie des éléments d'appréciation de celui-ci.

8.1.2. En phase de suivi d'investissement

INVESTISSEMENT DIRECT

Dans la suite de la décision d'investissement, les axes de progrès, identifiés dans le cadre de l'analyse ESG, sont discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant. La société s'engage dans une démarche de progrès suite à la signature de la clause responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe, dans la mesure du possible, un représentant de Bpifrance, ou dans le cadre de rencontres de suivi. Pendant cette période, l'évolution de l'entreprise est évaluée sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance Investissement, ou lors des rencontres de suivi. L'équipe ESG participe activement au suivi ESG des participations, en préparant notamment avec les investisseurs les comités ESG des conseils d'administration.

En outre, en phase de suivi, les entreprises investies sont interrogées annuellement sur la base d'un questionnaire dédié, sur leurs politiques et pratiques, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs. Leurs réponses sont collectées via un outil en ligne, et permettent un suivi agrégé d'indicateurs d'intégration et de performances ESG, discutés entre la Direction du Développement durable et de la RSE et les équipes d'investissement, sur les thématiques à faire progresser dans le cadre du suivi des entreprises investies et du dialogue actionnarial.

FONDS DE FONDS

Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement.

Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

En outre, en phase de suivi, les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance Investissement et les entreprises investies par ces fonds sont interrogées annuellement sur la base d'un questionnaire dédié, sur leurs politiques et pratiques, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que sur des indicateurs quantitatifs. Leurs réponses sont collectées via un outil en ligne, et permettent un suivi agrégé d'indicateurs d'intégration et de performances ESG, discutés au sein de Bpifrance entre la Direction du Développement durable et de la RSE et les équipes d'investissement, sur les thématiques à faire progresser dans le cadre du suivi des entreprises investies et du dialogue actionnarial.



8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE PAR BPIFRANCE INVESTISSEMENT

8.2.1. Les critères et risques de gouvernance

La mise en place de principes de bonne gouvernance reconnus (séparation des pouvoirs de contrôle et de gestion, diversité des profils, avis externes, indépendance des membres du conseil d'administration, etc.) vise à favoriser la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Les enjeux de gouvernance sont donc majeurs dans l'analyse des risques de controverses éthiques, environnementales et sociales.

Bpifrance Investissement attache la plus grande importance à une gouvernance structurée, éthique, transparente et attentive au respect de ses parties prenantes, facteurs clés de stabilité, de conduite des affaires, de réputation de l'organisation, et l'analyse menée par Bpifrance Investissement a pour objectif de s'assurer de l'organisation de la gouvernance et des procédures et mécanismes mis en place, de contrôle et de surveillance, mais aussi de la stratégie et de la capacité de la gouvernance à anticiper, notamment sur les réglementations et les enjeux extra-financiers, au rang desquels l'environnement dont le climat, l'emploi, la mixité...

La prise en compte de la RSE et la structuration d'une démarche concrète sont également des enjeux analysés par Bpifrance Investissement.

La prise en compte et le suivi de ces critères est considérée comme majeur par Bpifrance Investissement, qui siège, dans la mesure du possible aux conseils d'administration des participations de son portefeuille et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires.

8.2.2. Les critères et risques sociaux

Les critères sociaux concernent l'attention portée :

- A la santé et la sécurité des salariés et de leur qualité de vie au travail, ainsi que la santé et sécurité des fournisseurs et sous-traitants
- A la formation et à l'accompagnement des carrières, à la diversité, à des politiques de recrutement non pertinentes,
- A un dialogue social et des politiques de rémunération en rupture avec les attentes et les pratiques.

L'absence ou la prise en compte inappropriée de ces sujets peuvent générer accidents et absentéisme, inadéquation et inadaptation des compétences aux besoins, mouvements sociaux, incapacité à recruter les talents en raison d'une marque employeur détériorée, qui nuisent à la productivité, à la réputation et à la performance globale.

Ces critères sont également considérés comme majeurs par Bpifrance Investissement, qui considère les ressources humaines comme première richesse de l'organisation, l'attention portée aux personnes et le dialogue social comme méthode de progrès et de résolution des problèmes.

8.2.3. Les critères et risques environnementaux

Les risques environnementaux peuvent résulter du non-respect de la réglementation applicable à certaines activités, par exemple en matière de prévention des risques de pollution, mais également d'une insuffisante prise en compte ou d'une absence d'anticipation dans la prise en compte des risques résultant du changement climatique et des atteintes à la biodiversité.

- Les critères environnementaux sont à examiner tant au niveau de la politique environnementale et de son management que des plans d'action déployés, en fonction de la matérialité des enjeux au regard de l'activité et



de la taille de l'entreprise ou des objectifs d'investissement du fonds, et des risques qui peuvent en résulter, notamment de ceux liés au changement climatique,

- Les risques physiques liés au changement climatique et aux atteintes à la biodiversité peuvent peser sur les capacités opérationnelles de l'activité (par exemple en provoquant des nuisances aux biens matériels en raison de catastrophes climatiques, en perturbant les sources d'approvisionnement en matières premières telles que l'eau, ou la circulation des biens et des personnes),
- Les risques de transition résultent de l'absence ou du retard de mise en œuvre de trajectoires de décarbonation des activités, au regard des évolutions réglementaires et/ou technologiques générées par le changement climatique, obérant la performance globale du modèle économique de l'organisation, voire l'annihilant, en raison des coûts d'investissements ou de réputation non anticipés.
- La chaîne de valeur de l'entreprise est prise en compte dans l'analyse des différents risques environnementaux

Investisseur patient, Bpifrance Investissement est confronté aux risques de pertes résultant des risques environnementaux, et, particulièrement, des risques physiques et/ou de transition de ses participations.

La prise en compte des critères environnementaux dans ses investissements, engagée avec la mise en place d'une politique d'investissement responsable, a été renforcée par Bpifrance Investissement au fil des engagements publics souscrits et, plus récemment encore, par le Plan Climat de Bpifrance.

8.3. FREQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de gestion des risques est revu tous les ans.

8.4. PLAN D'ACTION VISANT A REDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIERE ESG

Bpifrance Investissement, au même titre que le groupe Bpifrance, cherche à accompagner les entreprises dans leur développement et leur croissance. Outre les exclusions sectorielles et les analyses pré- et post-investissement détaillées précédemment, l'engagement avec les entreprises constitue l'un des principaux leviers de Bpifrance Investissement pour réduire son exposition aux risques ESG.

Le groupe Bpifrance a développé tout un continuum de solutions et d'accompagnements pour aider les entreprises à réduire leurs risques ESG, au même titre que financiers. Ces solutions sont accessibles aux participations de Bpifrance Investissement et incluent entre autres les produits et services suivants :

- Bpifrance Université, qui offre près de 500 formations gratuites pour se former en ligne, des séminaires en partenariat avec les meilleures écoles et des formations en présentiel,
- Bpifrance le Lab, le laboratoire d'idées de Bpifrance à destination des PME-ETI,
- Des programmes semi-collectifs pour initier les entreprises aux enjeux de durabilité,
- Des programmes d'accompagnement sur-mesure pour structurer et solidifier les entreprises, les aider à s'adapter aux enjeux présents et futurs et échanger avec leurs pairs sur des problématiques communes, incluant :
 - Des bilan RSE et des missions environnement
 - Des diagnostics de décarbonation, de flux matières, d'écoconception et de performance immobilière, cofinancés entre l'entreprise, Bpifrance et l'ADEME,
 - Des accélérateurs, programmes intensifs et sur mesure de 12, à 24 mois, pour des promotions d'une trentaine d'entrepreneurs (ex : agroécologie, décarbonation, transition énergétique).



8.5. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIERE ESG

L'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière d'ESG fait partie de la cartographie des risques groupe, mais n'est pas détaillée au niveau de l'investissement.

8.6. UNE INDICATION DE L'EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS

La modernisation de l'outil d'analyse digital « ESG Invest » a été l'une des évolutions majeures de l'année 2023 pour améliorer les pratiques ESG dans l'activité d'investissement de Bpifrance. L'analyse ESG permet de mieux cibler les besoins et pistes de progression des entreprises sur le sujet et, le cas échéant, de les diriger vers les programmes d'accompagnement pertinents, type diagnostics subventionnés par l'ADEME, Accélérateurs, etc.

En 2023, Bpifrance a également continué d'étoffer son panel de fonds classés 'article 8' au sens du Règlement SFDR, incluant le lancement du Fonds de fonds Bpifrance Entreprise Avenir 1, qui permet aux particuliers d'investir dans des entreprises non cotées, avec un faible ticket d'entrée, fixé à 1 000 €, et le Fonds France Investissement Energie Environnement 2 qui vise l'investissement durable au sens du règlement « Disclosure SFDR (fonds classé « article 9 »).

Au total, ces fonds article 8 et 9 présentaient un encours de plus de 5,5 milliards d'euros à la fin 2023, soit près de 11% de l'ensemble des encours gérés par Bpifrance.



ANNEXE 1: TABLEAUX D'INDICATEURS RELATIFS AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES (SFDR)

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

A la fin décembre 2023, Bpifrance Investissement gère un actif de 51 949 millions d'euros, dont huit fonds catégorisés « article 8 » et un fonds catégorisé « article 9 », pour un encours total de 5 541 millions d'euros, soit 10,7 %.

Nom du fonds	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR
Ecotech 2	Technologies propres	8
Sociétés de Projets Industriels 2	Industrialisation de technologies innovantes	8
Lac 1	Actions françaises	8
BEA1	Private equity	8
Dette privée III	Instruments de dette	8
FAI	Innovation industrielle	8
FBEM	Bois et éco-matériaux	8
FIT3	Tourisme durable	8
FIEE2	Transition énergétique et écologique	9

Durant le second semestre 2023, Bpifrance a travaillé sur plusieurs produits financiers « article 8 » SFDR (création ou conversion de fonds existants) qui devraient entrer en activité en 2024.



INDICATEURS SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES (SFDR)

Le périmètre de collecte des informations sur les principales incidences négatives ('PAI') est composé des 560 entreprises du portefeuille d'investissement direct de Bpifrance. Les données sont issues de la campagne de collecte d'information ESG réalisée l'an dernier auprès des entreprises (sur leur exercice 2022). Compte tenu d'un changement de méthodologie de collecte, les données de l'exercice 2023 n'ont pu être obtenue dans les temps pour ce rapport.

Incidence négative sur la durabilité (SFDR)	2022	Taux de couverture	Précisions sur l'indicateur
1. Émissions de GES totales (tonnes de CO ₂)	41 731 214	89.5%	
2. Empreinte carbone du portefeuille (teqCO ₂ /M€ investi)	3 434	89.5%	
3. Intensité carbone des entreprises en portefeuille (tCO ₂ /M€ de CA)	2 334	88.9%	L'intensité est principalement due à une entreprise du secteur des transports dont le scope 3 est important
4. Degré d'exposition aux entreprises du secteur des énergies fossiles (en %)	1.96%	75.2%	Ces deux participations respectent nos règles d'exclusions sectorielles pétrole, gaz et charbon (une entreprise en conversion de centrales électriques au charbon vers la biomasse ; une entreprise du secteur parapétrolier). Le chiffre diffère de celui indiqué en section 5.2 car le périmètre de référence (dénominateur) n'est pas le même : total investissement direct ici, contre total actif géré (section 5.2)
5. Part d'énergie non renouvelable dans la consommation et production d'énergie des entreprises en portefeuille (en %)	59.3%	82.5%	Basé sur les données reportées - nous suspectons que la question est mal interprétée, malgré nos précisions pour améliorer la qualité des réponses
6. Intensité de consommation d'énergie dans les secteurs à fort impact (en GWh par M€ de CA des entreprises en portefeuille)	0	38.5%	
7. Activités affectant négativement des zones sensibles pour la biodiversité (part en % des investissements dans des entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité via leurs implantations ou leurs activités)	15%	65.2%	
8. Émissions dans l'eau (tonnes de rejets dans l'eau par les entreprises en portefeuille, en M€ investis)		0.0%	Pas d'information reportée
9. Ratio de déchets dangereux (tonnes produites par les entreprises en portefeuille, en M€ investi)	16	52.0%	
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % de portefeuille)	0.0%	100.0%	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes susmentionnés (en % de portefeuille)	67.4%	53.3%	
12. Écart non ajusté de rémunération entre les hommes et les femmes (% moyen)	7.0%	60.7%	
13. Diversité hommes-femmes aux conseils d'administration (ratio moyen au sein des entreprises en portefeuille)	22.8%	99.0%	



14. Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) (en % de portefeuille)	0%	97.4%	
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	0%	95.3%	
Politique liée à la déforestation (% des investissements dans les entreprises concernées qui ne mettent pas en place une politique de déforestation)	0.0%	0.0%	Pas d'entreprise répondante